

PERIODIQUE TRIMESTRIEL

de l'Association sans but lucratif

Les Vieilles Tiges de Belgique



EDITEUR RESPONSABLE :
LEON BRANDERS

SECRETAIRE :
RUE MONTOYER N° 1
1040 BRUXELLES

S O M M A I R E

- Page 1 Les message du Président (Georges Van Keerbergen)
Page 2 Le mot du Secrétaire (Léon Branders)
Page 3 Nos statuts nouveaux A.G. du 24 mars 1979.
Page 4 Modifications à la liste de nos membres.
Page 5 Le mot du Trésorier (André Robyt)
Divers.
Page 6 Un épisode de la Bataille de l'Yser - 25 et 26/10/1914
Page 7 par le Lieutenant-Pilote Aviateur Gaston Demarteau.
Page 8 Nécrologie.
Les Vieilles Tiges de Belgique et le Musée de l'Air .

Le MOT du SECRÉTAIRE .

Léon BRANDERS

Réunion mensuelle.

Chaque premier mercredi du mois dès 11 heures; rencontre amicale des Vieilles Tiges au bar de la maison des Ailes, rue Montoyer Nº 1 à Bruxelles (Tél.: 02/513.19/13.

Ce mercredi 5 septembre, première rencontre après les vacances, c'est vous dire qu'il y avait beaucoup à raconter.... Et pourtant tous étaient à l'ouvrage pour préparer l'envoi du troisième périodique de l'année, mis en page par notre ami Flamion : " toi tu colles les timbres, toi tu agrafes, toi tu vérifies les noms, les adresses, celles de ceux qui n'ont pas encore payé leur cotisation....(I)

Mais rassurez-vous cela ne se fera plus et de toute manière cela ne nous a pas empêchés de prendre le repas ensemble dans la salle du **Cardinal PAF**.

Nous sommes généralement une douzaine qui dès 11 heure prenons l'apéritif au bar. C'est le moment de connaître les nouvelles; ce que l'on n'a fait, ce qui se fera ou ne se fera pas bientôt. Ah, l'indécision, si pas la paresse.... Ce n'est pourtant pas un gros effort de prendre sa plume, son téléphone (voir la liste dans le périodique Nº 3) et de faire savoir : je participe, c'est trop cher, la date ne me convient pas, j'ai une autre idée.... Si vous êtes d'accord un virement suffit comme inscription pour une visite de trois jours à la Pentecôte à la Ferté Allais - 25 mai 1980 - verser un acompte de 500 F. par personne au C.C.P. Nº 000-0356122-35 , "Les Vieilles Tiges de Belgique" à Bruxelles. Il nous faut un minimum de trente participants pour commencer les opérations de réservation du car, de l'hotel, des repas, etc....

Le lundi 10 septembre, nous avons visité un Boeing 747. Nous étions bien une trentaine au hangar SABENA et grâce à la gentillesse de M. HELDENBERG, Directeur technique Sabena, d'un de nos membre M. JASPIS, exchef pilote à la Sabena et de M. André HAUET, pilote également, le JUMBO JET ou Boeing 747 n'a plus de secret pour nous...

Combien d'entre nous, bien calé dans un fauteuil confortable au deuxième étage de l'avion, n'ont pas rêvé d'un beau voyage au dessus de l'Atlantique vers le soleil qui ne cesse de se coucher... Et puis les données technique : 69 mètres de long, 17 mètres de haut, 140.000 litres de carburant, 360 tonnes déplacées, les boites noires qui permettent les vols automatiques jusqu'à l'atterrissage lui-même... Croyez moi cela valait vraiment la peine de se déplacer. Un grand merci à M. HELDENBERG qui aurait probablement, lui aussi, préféré rester à la maison.

Le samedi 15 septembre, nous avons, le Président Vankeerbergen, le Trésorier André Kobyt, le Secrétaire Léon Branders et M. Buysse du comité, assistés aux funérailles de M. FRANTZ, des Vieilles Tiges de FRANCE et Membre d'Honneur de notre association depuis 20 ans. Il est décédé à l'âge de 89 ans. La cérémonie s'est déroulée dans la chapelle Saint Louis des Invalides, puis dans la cour des Invalides; adieu plein de dignité de ses frères d'Armes au pilote qui le premier a abattu un avion allemand en octobre 1914, mais qui aussi toute sa vie, a montré des qualités humaines remarquables. Nous nous rappelons sa verve, son humour, lorsqu'il a bien voulu, tôt le matin, par un froid glacial, nous relater son haut fait d'arme devant une véritable relique de l'aviation et qui pourtant a volé, combattu, vaincu. Nous l'avions revu à POELKAPELLE, il y a deux ans, toujours aussi vert.

A sa famille, à ses amis, à ses frères d'arme, nous avons présenté vos plus sincères condoléances.

Sa dépouille mortelle portée par de tout jeunes militaires de la Force Aérienne Française a quitté les Invalides au son feutré des battements des tambours.

---ooOoo---

(I) Note de la rédaction. Désormais; l'assemblage, l'agrafage, le timbrage et la vérification des adresses seront l'oeuvre de quelques membres dévoués qui se réuniront le dernier mercredi du mois précédant l'envoi du bulletin.

Les VIEILLES TIGES de BELGIQUE
rue Montoyer N° I
1040 Bruxelles .

Nouveaux statuts

L'assemblée générale extraordinaire du samedi 24 mars 1979 a modifié les anciens statuts et adoptés les nouveaux statuts ci-après :

Art. 1 - L'Association prend le titre de: " Vieilles Tiges de Belgique " en abrégé ;
V.T.B., et a pour but :

- a) De maintenir des liens de camaraderie entre les anciens de l'aviation.
- b) De propager le goût de l'aviation et de créer une émulation parmi ceux qui s'y intéressent.
- c) De venir en aide de toutes manières aux membres de l'association et de leur famille qui auraient besoin d'assistance.

Art. 2 - Cette association sans but lucratif régi par la loi du 27 juin 1921 et par les présents statuts, a une durée illimitée. Son siège est fixé à Bruxelles ou dans son agglomération.

Les discussions politiques, religieuses ou raciales sont interdites au sein de l'association.

Art. 3 - L'association se compose de :

- a) Membres pionniers fondateurs; en font partie tous les pilotes-aviateurs brevetés, avant le 02/08/1914, par un aéro-club régi par la Fédération Aéronautique Internationale.
- b) Membres pilotes d'aéronefs, titulaires depuis 30 ans au moins d'un brevet de pilote équivalant à ceux délivrés par un aéro-club régi par la Féd. Aéronautique Internationale.
- c) Tous autres membres d'équipages d'aéronefs ayant pratiqué la navigation aérienne depuis au moins 30 ans.

Les membres de la catégorie a) sont membres d'office. Pour être membre des catégories b) et c) il faut être présenté par deux membres, être agréé par le conseil d'administration à la majorité des membres présents.

d) Membres d'Honneur; Toutes personnes rattachées à l'aviation belge ou étrangère, qui auront rendu des services signalés à l'association ou à l'aviation.

e) Membres donateurs: Tout donateur de la somme de Cinq mille frs, indexés sur la base de l'index coût de la vie au 01/01/1979.

f) Membres sympathisants : Les conjoints d'un membre décédé.

Seuls les membres des catégories a) b) et c) peuvent être Administrateurs et ont seuls droit de vote aux Assemblées générales ou Extraordinaires.

Art. 4 - Les cotisations sont payables chaque année avant le trente et un mars ou pour un nouveau membre dans le mois de son admission.

Le taux des cotisations peut être modifié chaque année par décision du Conseil d'Administration.

Il est tenu, au jour le jour, une comptabilité deniers par recettes et par dépenses.

Le membre démissionnaire ou exclu et la succession du membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peut jamais réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 5 - La qualité de membre de l'association se perd :

par la démission adressée par lettre recommandée au Président du Conseil d'Administration.

Par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale et à la majorité des deux tiers des voix, l'intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications.

Est démissionnaire d'office celui qui n'aura pas payé sa cotisation après rappel.

Art. 6 - L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de six membres au moins et de quinze membres au plus et dont la moitié au moins doivent être membres des catégories a) ou b) .

Art. 7 - En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement en choisissant tant que cela sera possible le successeur dans la même catégorie que l'ancien titulaire du poste à pourvoir. Il est procédé au remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

" Les Vieilles Tiges de Belgique "

Art. 8 - Les administrateurs sont élus éventuellement au scrutin secret où éventuellement par acclamation, par l'assemblée générale pour trois ans.

Art. 9 - Le renouvellement du conseil d'administration a lieu à l'assemblée générale annuelle par tiers tous les ans, suivant tirage au sort qui désignera trois séries d'administrateurs, chaque série comportant un tiers des administrateurs sortants et rééligibles. La série A sortant en 1980, la série B en 1981, la série C en 1982 et ainsi de suite. L'article 10 des anciens statuts est complètement supprimé.

Art. 11 - Le conseil gère les affaires de l'association conformément à l'art. 13 de la loi du 27/06/1921.

Les décisions du conseil sont prises à la simple majorité des membres présents.

En cas de parité de voix, la voix du président de séance sera prépondérante. Le conseil ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres sont présents.

Art. 12 - Les administrateurs ne pourront se faire représenter aux réunions du conseil ; il devront s'y présenter en personne.

Art. 13 - Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Art. 14 - Le conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et au moins deux fois par an.

Il sera convoqué par lettres postales, adressées au moins dix jours à l'avance, par le Président, soit à son initiative, soit à la demande de trois administrateurs, soit à celle du tiers des membres.

Art. 15 - Chaque année, le conseil d'administration élit parmi ses membres, le bureau de l'association.

Art. 16 - Sauf délégation spéciale que le conseil d'administration pourra toujours donner pour des actes ou des services déterminés ou pour la représentation de l'association auprès des administrations publiques ou privées, telles que les administrations des postes, des télégraphes, chèques postaux, chemins de fer, douanes, les banques, les actes engageant l'association seront valablement signés par le Président ou l'un des vice-présidents et un secrétaire, de même que les extraits des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration qui seront inscrits dans un registre spécial.

Le Président représente l'association dans tous les actes judiciaires ou extra-judiciaires. Il peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un administrateur ou même à un tiers. Le président, ou un administrateur, délégué par le conseil d'administration peut ester en justice.

Art. 17 - L'assemblée générale de l'association comprend les membres des catégories: a), b), et c), qui ont seuls voix délibératives et disposent chacun d'une voix.

Il pourront se faire représenter aux assemblées par un membre présent, ayant droit de vote, muni d'une procuration, mais à raison de deux mandats seulement par membre présent. Les membres d'honneur et les membres donateurs sont invités à l'assemblée générale et peuvent prendre la parole pour faire connaître leur avis, mais non pas voix délibérative.

L'assemblée générale aura lieu annuellement au cours du premier semestre. Les convocations pour toutes les assemblées générales contiennent sommairement l'ordre du jour, (X) L'assemblée générale annuelle entendra les rapports du conseil d'administration sur la situation financière et morale de l'association, approuvera ou modifiera les comptes, le budget, délibérera sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Les décisions prises en assemblées générales seront inscrites dans un registre sous forme de procès-verbaux des réunions. Ces procès-verbaux seront communiqués au siège de l'association, aux associés et aux tiers intéressés qui le demanderaient. Les extraits des procès-verbaux seront valablement signés par le président de séance et un administrateur.

(X) et sont faites par lettres circulaires adressées à chaque membre huit jours au moins avant la réunion.

Art. 18 - L'exercice annuel commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19 - Le conseil d'administration arrêtera les comptes à fin décembre pour les soumettre à l'assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration présentera, un état de situation de l'année écoulée sous forme de bilan et un budget pour l'année suivante, après que les deux vérificateurs aux comptes auront fait rapport au conseil d'administration, puis à l'assemblée générale statutaire. Les deux vérificateurs aux comptes ainsi que

deux suppléants auront été au préalable élus par l'assemblée générale, au scrutin secret, si nécessaire, dans le cas où il y a plus de deux candidats. Ils sont élus pour un terme de trois ans, et ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration.

Art. 20 - Le rapport annuel et les comptes seront adressés, chaque année, après approbation, à tous les membres de l'association qui en feront la demande.

Art. 21 - Les statuts ne peuvent être modifiés que suivant la procédure prévue à l'Art.8 de la loi organique des Associations sans but lucratif du 27/06/1921.

Art. 22 - En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association. Elle attribue l'actif après liquidation du passif, à une ou plusieurs oeuvres philanthropiques de l'aviation.

Art. 23 - Pour tout ce qui n'est pas spécialement réglé aux présents statuts, les associés s'en remettent à la loi du 27/06/1921.

Art. 24 - Les membres de l'association devront, en outre, se conformer au règlement d'ordre intérieur qui sera établi par le conseil d'administration.

=====
La composition du Conseil d'Administration et Bureau, a été publiée aux annexes du Moniteur belge en date du 23 août 1979 sous le N° 9117.

=====
Nous avons publié dans le N° 2 de notre bulletin et en page 8 la liste complète des membres du Conseil d'Administration.

-----00000000-----

Liste des Membres - Année 1979 - Modifications -

Ajouter :

De Keyser Olivier Schooner 33 bte 62 Roquebrunne - Cap Martin - France

Supprimer pour raison de décès.

Deneef Faust, 1917 B. de Villers Grandchamps, 1923 B. Lorent Willy, 1935 B.

-----000000000000-----

LE MOT DU TRESORIER - André ROBYT -

La cotisation pour 1980 a été fixée à 250 frs. Virez ou versez cette somme au C.C.P. des Vieilles Tiges de Belgique, Association sans but lucratif à Bruxelles, rue Montoyer N°1. Compte numéro : 000 - 0356122 - 35 .

-----NE REMETTEZ PAS A DEMAIN CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE AUJOURD'HUI-----

-----000000000000-----

Par suite de circonstances indépendante de notre volonté les souvenirs de notre 1er Vice-Président : Robert FABRY paraîtront dans notre prochain numéro. Excusez-nous.

-----000000000000-----

CHANGEMENT d'ADRESSE et N° de TELEPHONE

N'oubliez pas de nous communiquer, si ce n'est pas encore le cas, votre N° de téléphone. N'omettez pas de nous signaler, à temps, votre changement d'adresse. MERCI .

-----000000000000-----

La rédaction attend aussi vos souvenirs
A vos plumes les anciens.
Nous attendons aussi les adresses d'anciens
ne figurant pas dans la liste des membres.

Le massacre des prisonniers français et belges par les "boches", devant Dixmude.

Dans ses notes publiées par la revue des Deux-mondes, l'Amiral RONARC'H rappelait un épisode de la bataille de l'Yser: le massacre de prisonniers par les "boches" dans la nuit du 25 au 26 octobre 1914. A ce moment la bataille faisait rage devant DIXMUDE; jour et nuit, nos soldats repoussaient les assauts allemands sans cesse renouvelés.

Mais cette nuit là, enragés par leurs pertes, décidés à passer, les allemands multipliaient leurs attaques. Lançant, sans trêve, de nouveaux contingents sans la fournaise, ils réussirent sur un point à traverser nos lignes et se précipitèrent dans Dixmude, vociférant, hurlant, espérant semer la panique parmi nos troupes et ouvrir la route à l'armée allemande.

L'un de nos aviateurs, le lieutenant Gaston Demarteaue, était alors cycliste-agent de liaison, détaché du IIIème de ligne à la brigade du Colonel Jacques (devenu par la suite Général). L'état-major de la brigade se tenait sur la route entre le pont de Dixmude et la halte de Caeskerke, où se trouvait l'Amiral RONARC'H et son état-major. Cette nuit là, le cycliste Demarteaue faillit bien partager le sort de ses camarades, prisonniers et blessés que les "boches" massacraient froidement. Echappé par miracle. Sauvé par son sang-froid, le Lieutenant Demarteaue a bien voulu évoquer les terribles souvenirs de cette terrible nuit. (I)

P R I S O N N I E R .

Les allemands ont pénétré dans Dixmude : la nouvelle en parvient à la brigade. Le bombardement fait rage : la nuit est illuminée par l'éclatement des schrapnells et les incendies; les mitrailleuses crépitent, les balles sifflent ou ricochent avec un bruit sec; de sourdes rumeurs parviennent jusqu'à nous. Je suis chargé de porter un pli à l'Amiral RONARC'H ; dans l'obscurité j'entends des pas précipités que je prends pour une relève de troupes. Je cherche à me rendre compte et, à ma grande surprise, je me vois entouré de casques à pointe. Une baïonnette se pose sur ma poitrine, un canon de revolver me chatouille le bout du nez... Que faire ? La rage au coeur, je fais "Kamarad" (sans le dire toutefois). Les allemands me poussent devant eux à coups de crosse et quelques pas plus loin toute la troupe se blottit dans un fossé où l'on tient conseil. Je comprend l'allemand: un bataillon ennemi a percé les lignes, major en tête; ceux-ci, qui ont réussi à franchir le pont de Dixmude attendent le renfort qui ne peut manquer. Dans l'entretemps, on m'enlève mes bretelles qui servent à me lier les bras derrière le dos; mon pantalon déboutonné m'empêchera de fuir si l'envie m'en prenait; nous sommes quelques-uns déjà à nous morfondre en cet équipage.

Le major allemand, impatient, ordonne à quelques-uns de ses soldats de prendre place dans une ambulance et de gagner ainsi Dixmude; tout va bien jusqu'au pont; là une sentinelle belge arrête la voiture : " Qui vive " " Rouge Croix " répondent les "boches " avec un suave accent d'outre-Rhin; leur affaire fut vivement réglée à ce qu'on me conta plus tard.

Mais à ce moment une vive fusillade partie de la gare de Caeskerke tue dans notre trou deux ou trois allemands, blesse un officier. Des soldats belges et français, qui passent et n'obéissent pas immédiatement à l'ordre de jeter les armes sont abattus sans merci. Je vois soudain s'avancer sur le chemin le docteur Vander Ghinst, il va subir le même sort quand je lui crie : " Rendez-vous, vous êtes prisonnier ". Avec un fusilier marin il se joint à nous.

LE CHEMIN DANS LA NUIT

L'ambulance ne revenant pas, le major se décide à aller aux nouvelles, l'on nous emmène, en route, je parviens à dénouer mes liens et ceux de plusieurs de nos compagnons. Nous

nous arrêta mes près d'une meule. Là, je vois que nous sommes vingt belges et français, aux mains de quatre-vingt allemands. Des scharpneils éclatent au-dessus de nous; un fusilier marin a la cuisse traversée par une balle; mon camarade, le brancardier Léon Deliens, lui fait un pansement hâtif et nous repartons.

Deliens et moi soutenons le blessé : " Est-ce que les "boches" ne vont pas m'achever tout à l'heure ? " nous demande le pauvre diable. Nous le rassurons. Hélas, c'est son sentiment qui a raison.

Chemin faisant, nous engageons la conversation avec certains de nos gardiens; la plupart sont des étudiants de Berlin bouffis d'orgueil et sûrs de la victoire. Ils appartiennent au 202 ième régiment d'infanterie et sont venus de Berlin à Roulers, de Roulers à Dixmude, jetés dans la bataille sans avoir le temps de souffler. Nous avançons péniblement dans la boue qui colle aux semelles, sous une pluie fine et pénétrante. En nous menaçant de leurs fusils, nos ennemis nous forcent à passer plusieurs ruisseaux devant eux. Nous enfonçons dans la vase, de l'eau jusqu'à la ceinture. Deliens et moi, nous avons toutes les peines du monde à traîner notre blessé; des coups de crosse et de baïonnette nous contraignent d'avancer malgré tout.

A plusieurs reprises, le major nous a demandé le chemin; nous nous sommes excusés : " Nous ne sommes pas du pays.... " La nuit est trop noire... ". J'ai pourtant remarqué que l'itinéraire que nous suivions décrit un demi-cercle; il nous rapproche de Dixmude que nos troupes doivent occuper encore...

Le jour vient, un jour terne et brumeux. Des ombres se dessinent en silhouettes indécises; de l'une d'elles, comme nous approchons, partent des coups de feu. Plusieurs allemands tombent; le major prend la fuite, suivi du peloton qui nous entraîne, sans s'occuper des blessés qui geignent. Il fait maintenant tout à fait jour; nous marchons vers les ruines fumantes de Dixmude; quelques civils qui fuient passent non loin; les "boches" tirent dans leur direction. De nouveaux coups de feu sont tirés contre nous; un certain flottement se manifeste. Le major n'est plus d'accord avec les officiers qui l'entourent. A plusieurs reprises, je tente de m'échapper, mais sans succès; un " boche " qui ne me quitte pas des yeux vient me tirer des coins où je me dissimule, en me piquant de sa baïonnette. Quelques-uns, plus heureux, parviennent à fuir; le docteur Van der Ghinst est parmi eux.

TUEZ LES PRISONNIERS

Tout à coup une masse sombre s'allonge devant nous; nos gardiens croient reconnaître leurs troupes et poussent des "Hoch" d'allégresse et des " Lebe der Kaiser... " Leur joie est courte; un feu nourri répond à leur acclamations. Plusieurs allemands s'abattent; un fusilier marin aussi... " Les prisonniers en avant " hurle le major. Nous servons de boucliers; nous marchons, attendant la balle fatale. Mais soudain l'on s'arrête; et le major, la face cramoisie, les yeux exorbités, hurle " Die Gefangene todt schiessen .. ".

" Tuez les prisonniers ... ".

Je vous jure qu'à cette seconde-là, j'ai vu toute ma vie repasser devant les yeux. Chaque " boche " choisit une victime; les baïonnettes trouent les poitrines que rien de défend, elles déchirent les figures, les oreilles, mutilent les visages. Je vois ainsi mes compagnons d'infortune assassinés lâchement, l'un après l'autre. Des " boches " horribles de joie bestiales, achèvent les blessés. Je sens tout à coup le froid d'un canon de fusil sur ma tempe gauche; un mouvement machinal me fait rentrer la tête dans les épaules; le coup part, la balle passe dans mes cheveux, arrachant mon bonnet de police. Mais je garde mon sang-froid; je me laisser tomber, faisant le mort. La fusillade se rapproche, les nôtres gagnent du terrain; les "boches" reculent. Je lève la tête et les vois à cent mètres de moi, tirant avec fureur; à leur tête le major hurle et gesticule toujours. Je rampe vers un allemand tué, je saisis son fusil et, à l'aise, je descends une dizaine de "Boches".

A ce moment, quelques Français accourent au pas de charge. Mon camarade Deleins se lève agitant son bonnet de police. Il a échappé lui aussi (il devait être tué en 1917). Je

saute au coup du premier Français qui arrive et je crie " Vive la France ..". Il me repousse et me dit : " C'est pas fini mon gars; il y a ces salauds de "boches", il y a encore du boulot ... ".

" K A M A R A D "

On a fait le boulot; à quelques-uns, au pas de gymnastique, nous nous lançons sur les allemands. Deliens bondit à quelques pas de moi, armé de la baïonnette d'un fusilier marin qui vient de tomber. Il fonce droit sur le major et l'embroche. La brute immonde s'effondre comme une masse. Aussitôt, changement à vue; les allemands qui tantôt massacraient des prisonniers sans défense, lèvent les bras au ciel, crient " Kamarad ", supplient, implorent, offrent des bijoux, de l'argent, tout ce qu'ils ont sur eux, pour que nous leur fassions grâce de la vie. Comme nous ne tuons pas les prisonniers, nous en ramenons quarante vers l'arrière; quatre que nous reconnaissons formellement comme ayant tiré sur les nôtres, furent fusillés, par ordre de l'Amiral RONARC'H.

Mais des vingt que nous étions, seuls Deliens et moi avons pu échapper; tous les autres, parmi lesquels le Commandant de frégate Jeanmot, furent tués ou blessés et achevés impietoyablement.

Je ne puis me rappeler ces heures tragiques sans un petit frisson; j'ai si bien cru qu'elles seraient les dernières.... Et je n'y pense jamais non plus sans un souvenir de pitié et d'admiration pour mes camarades de Belgique et de France, qui moururent ce jour-là pour leurs Patries, sous les coups des brutes d'Allemagne.

(I) Note de l'Editeur.

Ces souvenirs ont été publiés dans le journal " La Nation Belge " de Bruxelles.

o=o

NECROLOGIE .

Au moment de mettre sous presse nous apprenons le décès survenu à Uccle le mardi 20 novembre de

M. Charles de Villers Grandchamps - 1923 B. 191ème promotion

Membre de notre association depuis de nombreuses années.

Les funérailles ont eu lieu le vendredi 25 novembre. Notre Président à la tête d'une délégation des Vieilles Tiges de Belgique a présenté à la famille nos condoléances émuës.

o=o

Les Vieilles Tiges de Belgique et le Musée de l'Air à Bruxelles.

Le samedi 8 décembre à 15 h. St. Nicolas sera au Musée de l'Air et serait très heureux d'y rencontrer ses anciens quémandeurs devenus des Vieilles Tiges

Notre association a offert des outils en cadeaux

Le Musée de l'Air inaugure en même temps son nouveau local, toujours au Musée de l'Air, Esplanade du Cinquantenaire à Bruxelles.

Cordiale invitation pour le verre de l'Amitié.

=====
CELUI QUI CROIT QUE TOUT EST FACILE,

AURA BIEN DES DIFFICULTES.

LAO-TZE
=====